



Conseil d'administration

320^e session, Genève, 28 mai 2014

GB.320bis/PFA/1

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment du programme, du budget et de l'administration

PFA

Date: 16 mai 2014

Original: anglais

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Programme et budget pour 2012-13: Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013

Objet du document

Le présent document concerne les états financiers et le rapport du Commissaire aux comptes pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013. Il comprend des tableaux des recettes et dépenses du budget ordinaire pour l'exercice biennal (2012-13).

Objectif stratégique pertinent: Sans objet.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Département de la gestion financière (FINANCE).

Documents connexes: Règlement financier, articles 28 et 38, paragraphe 2.

1. Conformément aux dispositions de l'article 28, paragraphe 1, du Règlement financier, les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes ont été adressés aux membres du Conseil d'administration.
2. Les articles 28, paragraphe 2, et 38, paragraphe 2, du Règlement financier disposent que le Conseil d'administration transmet ces documents à la Conférence, y joignant les observations qu'il juge souhaitables, pour qu'elle les examine à sa session suivante.

Projet de décision

3. *Le Conseil d'administration prend note du rapport du Commissaire aux comptes et soumet à la Conférence, pour examen et adoption, les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes.*